

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 429612

N°TVA:

SARL MS MACONNERIE
M. SOULHOL MATHIEU
LE PRAT GRAND
46190 SOUSCEYRAC



FACTURE n° 09183112 du 31/03/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 74236125 DU 4/03/25 LIVRE AG. MAURS BETON V/REF: CHT SOUSCEYRAC Signé par M.SOULHOL								
CHT 27621 SOUSCEYRAC								
289697.01	BPS NF XC1(F)C20/25 D16 S3M C12A	5	M3		114,99	574,95		
	dont Eco-Contribution					(8,40)		
286969.01	PART.FRAIS ENVIRONNEMENT BPE FABRIQ	5	M3		4,62	23,10		
219561.01	MISE A DISPOSITION PUMI	1	U		270,02	270,02		
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00		
219562.01	PARTICIPATION M3 POMPE PUMI	5	M3		16,54	82,70		
762257.01	FORFAIT AMORCAGE POMPE	1	U		12,60	12,60		
BON N° 24937473 DU 11/03/25 LIVRE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par MATHIEU								
210401.02	BLOC BETON 500/200/200R 3P 6T B40	490	U		0,74	362,60		
	dont Eco-Contribution					(4,90)		
138756.01	PALETTE OBRA	7	U		23,00	161,00		
210394.01	BLOC BETON POTEAU 500/200/200 3PB60	70	U		0,74	51,80		
	dont Eco-Contribution					(0,70)		
138756.01	PALETTE OBRA	1	U		23,00	23,00		
42.01	TRANSPORT ET DECHARGEMENT FORFAIT	1	U		79,00	79,00		
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00		
BON N° 24937509 DU 11/03/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par MATHIEU								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								

Page 1

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 429612

SARL MS MACONNERIE
M. SOULHOL MATHIEU
LE PRAT GRAND
46190 SOUSCEYRAC

N°TVA:



FACTURE n° 09183112 du 31/03/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
598985.01	SABLE ALL.0/2R.LAVE -GD 0.50	3	GD		32,28	96,84		
	dont Eco-Contribution					(0,60)		
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG	4	U		7,66	30,64		
	dont Eco-Contribution					(0,80)		
BON N° 24937550 DU 12/03/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS								
Signé par MATHIEU								
171525.01	NIVEAU RECTANG.FONTE ALU 80CM OBRA	1	U		42,36	42,36		
	dont Eco-Contribution					(0,02)		
171520.01	NIVEAU RECTANG.FONTE ALU 60CM OBRA	1	U		36,87	36,87		
	dont Eco-Contribution					(0,02)		
BON N° 24937557 DU 12/03/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS								
Signé par MATHIEU								
315659.01	BLOC BETON LINTEAU EMB.500/200/250	48	U		4,10	196,80		
	dont Eco-Contribution					(0,96)		
138756.01	PALETTE OBRA	1	U		23,00	23,00		
BON N° 24937637 DU 17/03/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS								
Signé par MATHIEU								
689706.01	SABLE-GRV.ALL.0/12R.LAVE -GD 0.50	2	GD		32,28	64,56		
	dont Eco-Contribution					(0,44)		
BON N° 24937720 DU 19/03/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS								
Signé par ETHAN								
598985.01	SABLE ALL.0/2R.LAVE -GD 0.50	2	GD		32,28	64,56		
	dont Eco-Contribution					(0,40)		
BON N° 24937735 DU 19/03/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS								
Signé par ETHAN								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Page 2

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 429612

SARL MS MACONNERIE
M. SOULHOL MATHIEU
LE PRAT GRAND
46190 SOUSCEYRAC

N°TVA:



FACTURE n° 09183112 du 31/03/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
743892.01	TUBE PVC EPANDAGE NORME CR4 D100-4M	16	ML	2,61	41,76		
210394.01	BLOC BETON POTEAU 500/200/200 3PB60	10	U	0,74	7,40		
	dont Eco-Contribution				(0,10)		
	FRAIS FIXES				5,00		
	Total Eco-Contribution				(17,34)		

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
2.272,56	20,00% 454,51	2.727,07	30/04/25	L.C.R.	11206 00086 00732638814 50

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.